

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-025

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME CHARISSE NGOUMBI NIALONGO

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2026-003 fixant à 12 le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°CM-2026-004 portant sur l'élection des adjoints;

Considérant que Madame Charisse NGOUMBI NIALONGO a été élue 10^{ème} adjointe ;

Arrête,

ARTICLE 1er : Madame Charisse NGOUMBI NIALONGO est nommée 10^{ème} adjointe en charge de la Jeunesse et de la Cohésion sociale.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Charisse NGOUMBI NIALONGO,
- La Direction Générale des Services
- La Direction de la cohésion sociale et temps de l'enfant
- La Trésorerie

Le 11 mai 2026



Le Maire,

Mathieu DEBAIN